

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS**

Le 29 janvier 2015 à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Michel VILLEPONTOUX, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. VILLEPONTOUX Michel, M. JUGE Jacques, Mme DEQUANT Céline, M. VIRVALEIX Vincent, Mme DUBOST Marie-Françoise, M. MAZEAUD Pascal, Mme ROBERTS Nicola, M. VIGIER Jean, Mme BAUDESSON Céline, M. AMOUROUX Patrice, M. DARPHIN Patrick, M. BONNET Henri, Mme FAVARD Marie, Mme Nicole BRUNESSAUX, Mme HYVOZ Isabelle, M. MOUTON Benoit, M. DOBBELS Michel, Mme CURNIL Sylvie, M. BOST Benoit.

**ETAIENT EXCUSE(S)**: M. COUTURIER Pierre-Yves (procuration à M. VILLEPONTOUX Michel), Mme GRANERI Nathalie (procuration à Mme BAUDESSON Céline), Mme PETITJEAN Hélène (procuration à Mme DUBOST Marie-Françoise), Mme LEHAIR Carole (procuration à M. BONNET Henri),

Date de convocation : 22 janvier 2015  
Nombre d'élus : 23  
Nombre de présents : 19  
Nombre de votants : 23  
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Mme BAUDESSON Céline a été désignée en qualité de secrétaire.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que les points n°4 et n°12 de l'ordre du jour sont reportés à une prochaine séance.

### **Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 5 décembre 2014**

Madame Sylvie CURNIL demande que les résultats du vote concernant l'élection du délégué suppléant à l'Ecole Primaire soit mentionnés sur le compte-rendu.  
Le procès verbal de la réunion du conseil municipal du 5 décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

### **2015-01-01 : Accord de principe de mise à disposition de foncier pour la création d'un centre de loisirs par la Communauté de Communes du Pays Thibérien**

Le Conseil Municipal est invité à donner un accord de principe sur la mise à disposition de foncier pour la création d'un nouveau Centre de Loisirs par la Communauté de Communes du Pays Thibérien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Donne un accord de principe sur la mise à disposition, par la commune, de foncier pour permettre la création d'un nouveau Centre de Loisirs par la Communauté de Communes du Pays Thibérien

Il rappelle également qu'à l'issue de la séance Monsieur le Sous-Préfet de Nontron interviendra pour préciser la position de l'Etat sur la construction de la nouvelle caserne de gendarmerie. Cette réunion se déroulera à huis clos en présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

#### **2015-01-02 : Dénomination de commune touristique**

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la dénomination de commune touristique.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du tourisme, notamment son article L. 133-11 ;

Vu le décret n° 2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme, notamment son article 1 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Autorise le Maire à solliciter la dénomination de commune touristique selon la procédure prévue à l'article 1 du décret n° 2008-884 susvisé et à effectuer toutes les démarches et signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

#### **2015-01-03 : CDG 24 - Convention d'adhésion au pôle santé et sécurité au travail**

La convention d'adhésion au Pôle santé et sécurité au travail du centre de gestion est arrivée à expiration le 31 décembre 2014 et il convient de la renouveler pour l'année 2015. Elle est conclue pour une année et renouvelable deux fois.

Les conditions financières restent inchangées soit une cotisation additionnelle de 0,35 % calculée sur la masse des rémunérations telles qu'elles apparaissent aux états liquidatifs mensuels ou trimestriels de l'URSSAF (soit 3096,82 € en 2014 pour mémoire).

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion au Pôle santé et sécurité au travail du centre de gestion de la Dordogne et d'autoriser le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents relatifs à l'application de cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de renouveler l'adhésion au Pôle santé et sécurité au travail du centre de gestion de la Dordogne et d'autoriser le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents relatifs à l'application de cette décision.

#### **2015-01-04 : GRDF hébergement concentrateur, compteurs communicants**

**Objet** : Convention entre la commune de Thiviers et GrDF pour l'hébergement de concentrateurs sur des toits d'immeuble dans le cadre du projet Compteurs Communicants Gaz de GrDF.

Le Maire indique que, depuis plusieurs années, les attentes des clients et des fournisseurs de gaz s'expriment en faveur d'une plus grande fiabilité du comptage, d'une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations, de la mise à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels. Dans le même temps, les progrès technologiques offrent de nouvelles possibilités pour mieux vivre la consommation des clients et rapatrier leurs index de consommation.

Il précise que les travaux de la Commission de Régulation de l'Énergie et de GrDF ont conduit à la conclusion qu'une solution technique performante, à un coût acceptable par la communauté, fiable dans le temps et répondant aux besoins de l'ensemble des parties prenantes, pouvait être conçue.

Le projet Compteurs Communicants Gaz de GrDF a un objectif double. Il s'agit d'améliorer la qualité de la facturation et la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels et de développer la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation.

C'est dans ce cadre que la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a proposé la généralisation des compteurs de gaz évolués aux ministres chargés de l'énergie et de la consommation d'approuver le déploiement généralisé des compteurs évolués de GrDF baptisés GAZPAR (délibération de la CRE du 13 juin 2013) et que les Ministres concernés ont donné leur accord de principe.

La mise en œuvre de ces compteurs communicants nécessite de poser des concentrateurs sur des points hauts de la commune.

La commune soutient la démarche de GrDF en acceptant d'héberger des concentrateurs sur des toits d'immeuble.

Le Maire propose à l'assemblée d'adopter les termes de cette convention de partenariat et de l'autoriser à signer ladite convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télé-relève en hauteur et à compléter le moment venu les annexes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

ADOpte les termes de cette convention de partenariat et AUTORISE le Maire à signer ladite convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télé-relève en hauteur et à compléter le moment venu les annexes.

**2015-01-05 : Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne (CRDD) Adhésion des Communautés de communes du Pays de Fénelon et du Périgord Vert Nontronnais**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne a approuvé, par délibération du 21 octobre 2014, l'adhésion des Communautés de communes du Pays de Fénelon et du Périgord Vert Nontronnais.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord à l'adhésion, au Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne, des Communautés de communes du Pays de Fénelon

et du Périgord Vert Nontronnais et à la modification subséquente de l'article 1 des statuts portant composition du Syndicat Mixte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DONNE son accord à l'adhésion, au Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne, des Communautés de communes du Pays de Fénelon et du Périgord Vert Nontronnais et à la modification subséquente de l'article 1 des statuts portant composition du Syndicat Mixte.

**2015-01-06 : Contrat CNP Assurances – Assurance du personnel (agents permanents affiliés à la CNRACL)**

Les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge. La commune est assurée auprès du groupe CNP Assurances.

Compte-tenu du faible absentéisme au titre de la maladie ordinaire de plus de 15 jours sur les dernières années et de l'âge des agents, le Conseil municipal a décidé depuis 2012 de supprimer les garanties relatives à la maladie ordinaire et à la maternité, en conservant les garanties correspondant aux plus gros risques (décès, Accident de travail, Accident de trajet, Maladie professionnelle, Congés de longue maladie et Congés de longue durée).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- DECIDE de continuer à s'assurer auprès du CNP pour les mêmes garanties et pour un taux de cotisation inchangé de 4,42% de la masse salariale soit une cotisation estimée et non définitive pour l'année 2015 de 51 404,49 €.

Le montant de la cotisation étant reparti à raison de 94,50 % pour l'assureur et 5,50 % pour le Centre de Gestion de la Dordogne (CDG 24),

- AUTORISE Monsieur le Maire à Signer le contrat avec CNP Assurances ainsi que la convention de gestion avec le CDG 24 et tous les documents relatifs à cette décision.

**2015-01-07 : Lancement d'un projet tutoré avec les étudiants du lycée agricole « La Peyrouse » (sentiers de découverte)**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter le lancement d'un projet tutoré en relation avec les élèves du lycée agricole « La Peyrouse » de Périgueux sur le thème des sentiers de découverte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE du lancement d'un projet tutoré en relation avec les élèves du lycée agricole « La Peyrouse » de Périgueux sur le thème des sentiers de découverte et AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches et signer l'ensemble des documents relatifs à l'application de cette décision.

**2015-01-08 : Communauté de Communes du Pays Thibérien – Convention de mise à disposition du matériel et du personnel des services techniques**

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer une convention avec le Président de la Communauté de Communes du Pays Thibérien afin de formaliser la mise à disposition réciproque du matériel et du personnel d'entretien des services techniques, notamment pour l'entretien des espaces verts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer une convention avec le Président de la Communauté de Communes du Pays Thibérien afin de formaliser la mise à disposition réciproque du matériel et du personnel d'entretien des services techniques, notamment pour l'entretien des espaces verts.

### **2015-01-09 : Adhésion à l'association « Portes du cuir »**

Quatre villes : Montbron, Nontron, Saint-Junien et Saint-Yrieix, de Charente, Dordogne et Haute-Vienne, et le Parc naturel régional Périgord-Limousin, sont associés pour mettre en lumière la filière cuir et la diversité de ses savoir-faire.

Les trois territoires développent en effet élevage bovin, ovin, caprin et autres élevages associés, abattage, tannerie et mégisserie, artisanat et industries du cuir : artisans et professionnels des métiers d'art, gantier, maroquinier, relieur, sellier, bourrellier, bottier et autre.

Le projet des Portes du cuir s'inscrit dans un objectif de promotion et de structuration de la filière cuir.

Les Portes du cuir, c'est aussi un salon grand public et professionnel qui réunit l'ensemble des acteurs de la filière cuir: entreprises, professionnels métiers d'art, éleveurs et établissements de formation.

Il propose exposition-vente, démonstrations, ateliers d'initiation, conférences, table-ronde, et projections de documentaires.

Près de 7 000 visiteurs venus de la France entière se pressent pour ce rendez-vous annuel.

La cotisation pour l'année 2015 est fixée à 1000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer en qualité de personne morale et de membre partenaire à l'association « Les portes du cuir » et d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches et signer l'ensemble des documents relatifs à l'application de cette décision.

### **Liste des délibérations du 29 janvier 2015**

- 2015-01-01 : Accord de principe de mise à disposition de foncier pour la création d'un centre de loisirs par la Communauté de Communes du Pays Thibérien
- 2015-01-02 : Dénomination de commune touristique
- 2015-01-03 : CDG 24 - Convention d'adhésion au pôle santé et sécurité au travail
- 2015-01-04 : GRDF hébergement concentrateur, compteurs communicants
- 2015-01-05 : Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne (CRDD) Adhésion des Communautés de communes du Pays de Fénelon et du Périgord Vert Nontronnais
- 2015-01-06 : Contrat CNP Assurances – Assurance du personnel (agents permanents affiliés à la CNRACL)

2015-01-07 : Lancement d'un projet tutoré avec les étudiants du lycée agricole « La Peyrouse »  
(sentiers de découverte)

2015-01-08 : Communauté de Communes du Pays Thibérien – Convention de mise à disposition du matériel et du personnel des services techniques

2015-01-09 : Adhésion à l'association « Portes du cuir »

**Signatures des membres présents**

<b>Nom et Prénom</b>	<b>Signature</b>
VILLEPONTOUX Michel	
JUGE Jacques	
DEQUANT Céline	
VIRVALEIX Vincent	
DUBOST Marie-Françoise	
MAZEAUD Pascal	
ROBERTS Nicola	
VIGIER Jean	
BAUDESSON Céline	
AMOUREUX Patrice	
DARPHIN Patrick	
BONNET Henri	
FAVARD Marie	
BRUNESSAUX Nicole	
HYVOZ Isabelle	
MOUTON Benoit	
DOBBELS Michel	
COURNIL Sylvie	
BOST Benoit	